

DEPARTEMENT DU
PUY DE DOME

ARRONDISSEMENT DE
CLERMONT-FERRAND



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2023
N° 2023.09.10

| | | |
|-------------------------|-----------|--|
| Conseillers en exercice | 33 | L'an deux mille vingt trois, le dix neuf septembre à 20:00 , le Conseil Municipal de la Commune de BEAUMONT s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, après convocation légale du mercredi 13 septembre 2023, sous la présidence de M. Jean-Paul CUZIN, Maire. |
| Présents | 25 | |
| Absents représentés | 8 | |
| Absents non représentés | 0 | |

Étaient présents :

Jean-Paul CUZIN, Patrick NEHEMIE, Christian DURANTIN, Christine LECHEVALLIER, Martine MÉZONNET, Michel PRÉAU, Yaëlle MATHIEU-PÉGART, Cristina MESLET, Aïcha GASSER, Béatrice STABAT-ROUSSET, Francis GAUMY, Josiane MARION, Jean-François VIGUÈS, Vivien GOURBEYRE, Aurélien BAZIN, Olivier DEVISE, François ULRICH, Hélène VEILHAN, Dominique MOLLE, Marie-Laure LANCIAUX, Jean-Pierre COGNERAS, Alain DUMEIL, Damien MARTIN, Josiane BOHATIER, Jean-François MAUME

Absents représentés :

Nadine DAMBRUN représentée par Christian DURANTIN
Guy PICARLE représenté par Jean-Paul CUZIN
Hervé GRANDJEAN représenté par Michel PRÉAU
Valérie BERTHÉOL représentée par Josiane MARION
Damien PESSOT représenté par Martine MÉZONNET
Philippe ROCHETTE représenté par Christine LECHEVALLIER
Françoise MASSOUBRE représentée par Aïcha GASSER
Aline FAYE représentée par Jean-François MAUME

Jean-François VIGUÈS a été nommé secrétaire de séance.

CLOTURE DE LA REGIE DE POLICE MUNICIPALE POUR L'ENCAISSEMENT DU PRODUIT DES AMENDES ET DES CONSIGNATIONS

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2321-2 et R.2321-2,

Vu l'instruction ministérielle conjointe du Ministère de l'intérieur et du Ministère de l'Action du 26 janvier 2018,

Considérant que le niveau d'activité de la régie de Police Municipale justifie le principe de sa suppression,

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par **33 Voix Pour** décide :

- **DE SUPPRIMER** la régie de recettes relative à l'encaissement des amendes forfaitaires et des consignations,
- **D'AUTORISER** M. le MAIRE à signer tous les documents nécessaires.

LE MAIRE
Jean-Paul CUZIN